



Deux personnes sur trois¹ renoncent à se soigner en France **La PASS² de ville se déploie à Marseille pour favoriser l'accès aux soins des plus précaires**

Pari réussi pour l'association *La PASS de ville Marseille* qui officialise son déploiement à Marseille : une étape majeure dans l'ancrage durable de ce dispositif d'accès aux soins - déjà lauréat du Prix de l'Innovation en Santé - qui rouvrira ses portes aux bénéficiaires au second semestre 2022.

Inauguré en janvier 2019 par Médecins du Monde et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, le dispositif PASS de ville, a permis à **2400 personnes dépourvues de couverture maladie, d'être soignées - sans avancer les frais** ; une solution pour lutter efficacement contre le renoncement aux soins, qui touche particulièrement les plus démunis. Pris en charge par une vingtaine de professionnels en ville (généralistes, dentistes et gynécologues), ces patients ont pu bénéficier - sans être facturés - d'un parcours de soins complet (pharmacie, laboratoire, radiologie...) **le temps d'obtenir une couverture maladie - précieux sésame de l'accès aux soins en France.**

Fruit de l'alliance de nombreux partenaires institutionnels et opérationnels³ qui ont soutenu et permis la réussite de cette expérimentation de trois années qui se termine fin 2021, l'ensemble des partenaires a naturellement souhaité poursuivre durablement cette ambition commune en l'ancrant sur le territoire marseillais. **C'est désormais l'association *La PASS de ville Marseille* qui continuera cette double mission d'accès aux droits et aux soins, en levant les barrières administratives, linguistiques, financières qui excluent du soin.**

En pleine crise sanitaire, la PASS de ville c'est déjà :



2400

personnes ont bénéficié d'un accès à la santé grâce à la PASS de ville



3/4

d'entre-eux ont obtenu une couverture maladie pour se soigner



50%

ont eu accès à leurs soins dentaires

La PASS de ville Marseille reprendra les recettes qui ont fait le succès du dispositif, récompensé par le Prix de l'Innovation en Santé :

Faciliter l'accès aux droits : accompagner les patients vers la couverture maladie

La PASS de ville aide le patient à constituer son dossier, qui n'a pas besoin d'attendre le long délai d'obtention pour se faire soigner : Les soins réalisés pendant l'instruction de son dossier d'Assurance Maladie, sont couverts à l'obtention ; **c'est là l'originalité du dispositif !**

Faciliter l'accès aux soins : les professionnels de santé mettent en attente leur facturation

Les professionnels de santé qui soignent les patients en attente de leur couverture maladie, ne les facturent pas tout au long de l'instruction du dossier. Dès l'obtention, ils sont remboursés par l'Assurance Maladie, dans le cadre du tiers payant. Si finalement la couverture maladie ne peut pas être obtenue, alors la PASS de ville s'acquitte des factures, grâce à l'enveloppe financière PASS - prévue par la loi. A aucun moment la prise en charge des patients n'est gratuite, ni à la charge des professionnels impliqués.

Toujours aussi déterminé à promouvoir l'inconditionnalité des soins, le dispositif proposera de recevoir le public dès le second semestre 2022.

Contact presse :

Delphine Payen-Fourment, Secrétaire Générale, La PASS de ville Marseille

contact@lapassdevillemarseille.fr - 06 38 52 51 87

¹ France Asso Santé/BVA – 2019

² PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé, créées par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion sont des **dispositifs hospitaliers de prise en charge médico-sociale pour les personnes en situation de précarité sociale** afin de leur faciliter l'accès au système de santé, et de les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.

³ Agence Régionale de Santé PACA, CPAM 13, Département des Bouches-du-Rhône, Préfecture à l'Égalité des Chances des Bouches-du-Rhône, Région Sud, Métropole Aix Marseille Provence, Ville de Marseille, CCAS de Marseille, AP-HM